



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

F N	 *25120739*
--------	--

Dén de l'entreprise de 10 SEP. 2025 Greffé

N° d'entreprise : **0403 179 807**

Nom

(en entier) : **MAURICE LE CLERCQ ET FILS - KEWLOX - MAURICE LE CLERCQ EN ZONEN - KEWLOX**

(en abrégé) : **KEWLOX**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Sainte Anne, Longchamps 7 - 5310 Eghezée**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025

L'assemblée à l'unanimité renouvelle les mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée de 2031. Sont renommés :

Jean Feyens, domicilié 7 ter Eyckenstraat, 1932 Sint-Stevens-Woluwe. Son mandat est rémunéré.

Geneviève Le Clercq, domiciliée 7 ter Eyckenstraat, 1932 Sint-Stevens-Woluwe. Son mandat est rémunéré.

Marie-Sibylle Feyens, domiciliée 33 Avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris, France. Son mandat est gratuit.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mai 2025

Les administrateurs réunis en Conseil d'administration décident de prolonger aux fonctions :

- de Président du Conseil d'administration :

Monsieur Jean FEYENS, domicilié 7 ter Eyckenstraat, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, qui accepte

- d'Administrateurs-délégués :

Monsieur Jean FEYENS, domicilié 7 ter Eyckenstraat, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, qui accepte.

Madame Geneviève LE CLERCQ, domiciliée 7 ter Eyckenstraat, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, qui accepte.

Leurs fonctions prendront fin après l'assemblée générale ordinaire de deux mille trente-un.

Le conseil d'administration passe à la discussion des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration mandate J. Jordens SRL / Marlon de Crombrughe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente décision

Marion de Crombrughe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).